Nom du député fédéral

Chambre des communes

Ottawa (Ontario)

Canada.

K1A 0A6

Nom du Sénateur

Le Sénat du Canada

Ottawa (Ontario)

Canada.

K1A 0A6

Madame la Sénatrice,/Monsieur le Sénateur,

En tant que [ FONCTION] de [NOM DE L’ENTREPRISE], je vous écris afin de vous faire part de mon appui pour le projet de loi S-229, *Loi concernant la sûreté des infrastructures souterraines*, qui se trouve en deuxième lecture depuis le 4 octobre 2016 suite à son introduction par le sénateur Grant Mitchell. J’espère que vous aussi appuierez cette législation qui vise à réduire les coûts associés aux dommages faits aux infrastructures souterraines et à augmenter la sécurité des travailleurs et du public. Elle vise à répondre au besoin d’imposer un système de notification complet Appelez/cliquez avant de creuserau Canada.

**[NOM DE L’ENTREPRISE] EST (ÉCRIRE LE MANDAT/DESCRIPTION DE VOTRE ENTREPRISE OU ORGANISATION ICI).** Elle est également membre du Canadian Common Ground Alliance, un regroupement comprenant des entreprises et des associations industrielles qui représentent les excavateurs, les localisateurs, les entrepreneurs en travaux routiers, les paysagistes, les entrepreneurs en construction, les ingénieurs, les concepteurs ainsi que les différents services suivants : services publics, réseaux d’aqueduc, télécommunications et chemins de fer. Ce regroupement et ses membres sont soucieux d’améliorer la sécurité du public et celle des travailleurs, de protéger l’environnement et de conserver l’intégrité des infrastructures qui distribuent les biens et services essentiels à la société. Il identifie, valide et promeut l’adoption de pratiques d’excavation reconnues en prévention des dommages.

Le projet de loi S-229 est une mesure législative importante pour [**NOM D’ENTREPRISE**] et nous encourageons tous les sénateurs et parlementaires à l'appuyer. Nous souhaitons également que le gouvernement fédéral impose un système de notification complet pour les demandes de localisation avant de creuser.

Le réseau souterrain distribue les biens et services essentiels à la vie de tous les jours, y compris l’énergie, la télévision, les télécommunications, l’aqueduc et les égouts. Comme l’a si bien mentionné le sénateur Mitchell au Sénat « C’est une toile faite de fils, de tuyaux, de fibres optiques et de pipelines de pétrole et de gaz qui constitue la base de notre qualité et de notre niveau de vie ». **[INSÉREZ DES INFORMATIONS ADDITIONNELLES ICI - pourquoi ce projet de loi est si important pour votre entreprise ?].**

Bien qu’il existe à l’heure actuelle des systèmes canadiens de type Appelez/cliquez avant de creuser, aucune loi n’exige de passer par un tel système, sauf en Ontario. Le projet de loi S-229 garantirait un système de notification complet et efficace pour les infrastructures souterraines situées sur le territoire domanial.

Il existe un coût important relié aux infrastructures souterraines endommagées lors d’excavation, que ce soit lors de projets de construction d’envergure ou lorsqu’un propriétaire creuse dans sa cour. En 2015, il y a eu au Canada plus de 10 000 signalements faits volontairement où les infrastructures souterraines endommagées ont été la source de 79 % des interruptions de services.

Selon le rapport publié par l’organisme québécois CIRANO, *Évaluation des coûts socio-économiques reliés aux bris des infrastructures souterraines*, il existe des coûts autres que ceux évidents liés aux coûts directs de la réparation du bris (coûts des matériaux, de la main-d’œuvre et administratifs). Les coûts indirects qui découlent des bris comprennent la mobilisation des services d’urgence, l’évacuation, la perte de produits, les impacts environnementaux, les impacts économiques pour les entreprises en plus du risque de blessures et de mortalité. Selon ce rapport, les dommages faits en 2014 aux infrastructures souterraines québécoises étaient à l’origine de coûts indirects d’au moins 125 millions de dollars. Des recherches plus poussées ont estimé les coûts sociaux à près de 1 milliard de dollars pour tout le Canada.

Bien que le projet de loi S-229 ne couvre que les infrastructures souterraines relevant de la compétence fédérale ou qui sont situées sur un territoire domanial, cela constitue un pas de géant dans la bonne direction. Nous espérons que le projet de loi S-229 deviendra un modèle pour l’élaboration d’initiatives similaires dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada.

[**NOM DE L’ENTREPRISE**] espère que vos collègues et vous-même effectuerez cette simple démarche afin d’augmenter la sécurité du public et réduire les coûts pour les communautés, les citoyens et les entreprises partout au Canada. Pour toutes questions relatives aux systèmes de notification, à [**NOM DE L’ENTREPRISE**] ou au CCGA, veuillez communiquer avec XXX au XXXX.

Merci pour votre temps et votre appui.